



Assemblée générale

Distr. générale
22 juillet 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 117 t) de l'ordre du jour provisoire*

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Note du Secrétaire général

1. Le rapport du Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, couvrant l'année 2007, est transmis à l'Assemblée générale par la présente note, conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article IV de l'Accord devant régir les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (résolution 54/280 de l'Assemblée générale, annexe).

2. Le Secrétariat ne disposant que d'un nombre limité d'exemplaires, il n'a pas été possible de distribuer le rapport aussi largement qu'il est d'usage. Les délégations sont donc priées de bien vouloir se munir, pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, de l'exemplaire qui leur a été remis.

* A/63/150.

